

RAPPORT ADMINISTRATIF 2019¹

1. Introduction

Conformément à l'article VII de la Convention de l'ICCAT, le Secrétariat présente ce rapport à la Commission pour y relater les grandes lignes de ses activités durant l'exercice 2019.

2. Parties contractantes et coopérantes à la Convention

2.1 Parties contractantes

En 2019, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a informé le Secrétariat que le 11 février 2019, le gouvernement de la République de Gambie avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Conformément au paragraphe 3 de l'article XIV de ladite Convention, la République de Gambie est déjà membre à part entière de la Commission.

En 2019 également, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a informé que le 3 mai 2019, le gouvernement de la République de Vanuatu avait notifié son retrait de la Convention de l'ICCAT qui, conformément au paragraphe 2 de l'article XII, prendra effet le 31 décembre 2020.

La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) compte, au 25 octobre 2019, les 53 Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Barbade, Belize, Brésil, Cabo Verde, Canada, République populaire de Chine, Corée, Côte d'Ivoire, Curaçao, Égypte, El Salvador, États-Unis, France/Saint-Pierre et Miquelon, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, République de Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Islande, Japon, Liberia, Libye, Maroc, Mauritanie, Mexique, Namibie, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Philippines, Royaume-Uni/Territoires d'outre-mer, Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Syrie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union européenne, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

2.2 Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes

Outre le statut de partie contractante, la Commission peut également octroyer le statut de coopérant conformément à la procédure décrite dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT* (Rec. 03-20). À l'heure actuelle, la Bolivie, le Costa Rica, le Guyana, le Suriname et le Taipei chinois ont obtenu ce statut.

3. Recommandations et Résolutions de l'ICCAT

Adoption et entrée en vigueur des Recommandations et Résolutions

Le 21 décembre 2018, le Secrétariat a officiellement diffusé aux Parties contractantes et Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes riveraines de l'Atlantique ou pêchant des thonidés dans la zone de la Convention, ainsi qu'aux organismes intergouvernementaux de pêche, le texte des Recommandations et Résolutions adoptées à la 21^e réunion extraordinaire de la Commission (Dubrovnik, Croatie, 12-19 novembre 2018), en sollicitant leur coopération à cet égard.

Le texte des Recommandations et Résolutions adoptées par la Commission en 2018 a été publié dans le *Rapport de la période biennale 2018-2019, Le Partie* (2018), Vol. 1.

¹ Données rapportées au 25 octobre 2019.

Une fois écoulée la période de grâce de six mois depuis la diffusion des Recommandations et des Résolutions adoptées par la Commission, les Recommandations sont entrées en vigueur le 21 juin 2019 conformément aux dispositions de l'article VIII de la Convention de l'ICCAT.

4. Réunions intersessions, Groupes de travail et cours de formation de l'ICCAT

Conformément aux décisions prises par la Commission à ce sujet, les 19 réunions suivantes se sont tenues pendant l'année 2019 :

- Réunion du Groupe d'édition technique et juridique des Parties contractantes (*Madrid, Espagne, du 28 au 29 janvier 2019*)
- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 7 au 9 février 2019*)
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 11 au 15 février 2019*)
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur l'espadon (*Madrid, Espagne, du 25 au 28 février 2019*)
- Réunion intersessions de la Sous-commission 2 (*Madrid, Espagne, du 4 au 7 mars 2019*).
- Réunion de préparation des données sur le makaire blanc (*Madrid, Espagne, du 12 au 15 mars 2019*).
- 13e réunion du Groupe de travail IMM (*Madrid, Espagne, du 2 au 4 avril 2019*)
- Réunion intersessions du Sous-comité des écosystèmes (*Madrid, Espagne, du 8 au 12 avril 2019*).
- Réunion du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks (*Madrid, Espagne, du 8 au 12 avril 2019*).
- Réunion de préparation des données sur l'albacore (*Madrid, Espagne, du 22 au 26 avril 2019*)
- Réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP thonières (*Californie, États-Unis, du 8 au 10 mai 2019*)
- Réunion de mise à jour de l'évaluation du stock de requin-taube bleu (*Madrid, Espagne, du 20 au 24 mai 2019*)
- Réunion d'évaluation des stocks de makaire blanc (*Miami, États-Unis, du 10 au 14 juin 2019*)
- Réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les thonidés mineurs (*Olhão, Portugal, du 24 au 27 juin 2019*)
- Réunion d'évaluation du stock d'albacore (*Grand Bassam, Côte d'Ivoire, du 8 au 16 juillet 2019*)
- Réunion intersessions du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*St Andrews, Nouveau Brunswick, Canada, du 23 au 27 juillet 2019*)
- Réunion du Groupe technique sur la MSE pour le thon rouge (*Madrid, Espagne, du 19 au 21 septembre 2019*)
- Réunions des groupes d'espèces du SCRS (*Madrid, Espagne, du 23 au 27 septembre 2019*)
- Réunion du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) (*Madrid, Espagne, du 30 septembre au 4 octobre 2019*).

Outre les réunions précitées, sept cours de formation ont eu lieu:

- Atelier international du GBYP sur la croissance du thon rouge de l'Atlantique (*Santander, Espagne, du 4 au 8 février 2019*)
- Cours de formation pour les membres d'équipage participant aux prospections aériennes de concentrations de reproducteurs de thon rouge du GBYP (*Madrid, Espagne, 22 mai 2019*)
- Atelier du GBYP sur les méthodologies de déploiement de marques PSAT sur les thons rouges de l'Atlantique (*Olhão, Portugal, du 2 au 5 juillet 2019*)
- Atelier AOTTP sur les otolithes (*Dakar, Sénégal, du 18 au 22 mars 2019*)
- Cours de formation au Gabon aux fins de l'amélioration de la collecte de données des espèces relevant de l'ICCAT et de la vérification des bonnes pratiques à bord des senneurs thoniers (*Libreville, Gabon, du 17 au 20 juin 2019*)
- Atelier sur les protocoles d'échantillonnage et de traitement destinés aux études sur la croissance et la reproduction de l'espadon (*Olhão, Portugal, du 18 au 21 juin 2019*)
- Atelier sur les oiseaux de mer (*Le Cap, Afrique du Sud, du 24 au 28 juin 2019*)

5. Réunions auxquelles l'ICCAT était représentée

Dans le cadre de la mission de l'ICCAT, consistant à faire valoir au sein des organisations internationales les mesures adoptées par la Commission, le Secrétariat a participé à plusieurs réunions et processus de consultation technique, qui comprennent des organismes régionaux de la pêche (**STF_201/2019 – annexe 1** au présent rapport qui récapitule les principaux thèmes abordés lors de ces réunions).

- Conférence sur l'initiative de la ceinture bleue (*Agadir, Maroc, 19 février 2019*)
- Sixième Atelier mondial de formation à l'application de la réglementation des pêches et troisième réunion du Réseau conformité thon (*Bangkok, Thaïlande, du 21 au 24 février 2019*)
- Atelier du projet thonier ABNJ du Programme des océans communs sur les prises accessoires d'oiseaux de mer (*Parc national Kruger, Afrique du Sud, du 25 février au 1er mars 2019*)
- Première réunion de préparation de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) concernant la transformation en une organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) (*Bridgetown, Barbade, 25 et 26 mars 2019*)
- Atelier ABNJ sur la seconde théorie du changement pour le Programme ABNJ (*Rome, Italie, du 23 au 26 avril 2019*)
- 14 série de consultations informelles des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons des Nations Unies (*New York, États-Unis, 2 et 3 mai 2019*)
- 11e session du Comité de direction FAO/FIRMS (FS11) (*Rome, Italie, 13, 14 et 18 mai 2019*)
- 26e session FAO/CWP : Réunions intersessions des groupes sur l'aquaculture (6e session) et les pêches (27e session) (*Rome, Italie, du 15 au 18 mai 2019*)
- Accord collectif CPANE-OSPAR (*Göteborg, Suède, 28-29 mai 2019*)
- Sixième réunion du Comité directeur du projet thonier ABNJ des océans communs (*Rome, Italie, du 8 au 10 juillet 2019*)
- 17e réunion de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) (*Miami, États-Unis, du 15 au 18 juillet 2019*)
- IATTC : 10e réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission (*Bilbao, Espagne, 17 et 18 juillet 2019*)
- IATTC et AIDCP (*Bilbao, Espagne, du 21 au 23 juillet 2019*).
- 18e conférence des Parties à la CITES sur la proposition d'inclure le requin-taupe bleu à l'Annexe II de la CITES (*Genève, Suisse, 22 août 2019*).
- Troisième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (*New York, États-Unis, du 19 au 30 août 2019*)
- 16e réunion de liaison (sous-groupe du groupe d'experts de la Commission européenne sur la collecte de données halieutiques) (*Bruxelles, Belgique, 3-5 septembre 2019*)
- Conseil consultatif de la Méditerranée (MEDAC) (*Ljubljana, Slovénie, 11 octobre 2019*)
- Notre océan 2019 (*Oslo, Norvège, 23 octobre 2019*)

6. Tirage au sort des marques

Programmes de marquage généraux de l'ICCAT

Des primes ou des cadeaux sont offerts par les laboratoires nationaux aux personnes ayant récupéré des marques pour promouvoir le retour des marques. L'ICCAT, pour appuyer ces programmes, organise, chaque année, un tirage au sort, assorti d'un prix de 500 dollars US.

Le dernier tirage au sort, qui s'est déroulé le 30 septembre 2019, a attribué des prix à quatre marques correspondant aux catégories suivantes : thonidés mineurs, requins, istiophoridés et thonidés d'eaux tempérées, respectivement.

Les marques gagnantes étaient les suivantes :

- *Thonidés mineurs* : La marque ATP125360 a été récupérée sur une thonine commune (*Euthynnus alletteratus/LTA*) par un citoyen de Côte d'Ivoire, 15 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de la Côte d'Ivoire.

- *Requins* : La marque 45513 a été récupérée sur un requin peau bleue (*Prionace glauca*/BSH) par un ressortissant portugais. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'Irlande.
- *Istiophoridés* : La marque 321975 a été récupérée sur un espadon (*Xiphias gladius*/SWO) par un ressortissant espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes des États-Unis.
- Thonidés d'eaux tempérées : La marque AAB002286 a été récupérée sur un germon (*Thunnus alalunga*/ALB) par un ressortissant espagnol, 33 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP), a de nouveau été réalisé cette année. Ce tirage au sort s'accompagnait de trois prix, deux prix de 500 euros et un prix de 1.000 euros pour les récupérations de marques apposées sur des thons rouges (*Thunnus thynnus*/BFT) uniquement. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- 1.000 euros : la marque BYP014778 a été récupérée par un ressortissant espagnol. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.
- 500 euros : la marque BYP000403 a été récupérée par un ressortissant espagnol.
- 500 euros : la marque BF454843 a été récupérée par un ressortissant maltais.

Programme ICCAT de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)

Un tirage au sort supplémentaire, soutenu par le Programme ICCAT de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP), a de nouveau été réalisé cette année. Celui-ci s'accompagne d'un prix de 500 euros pour chacune des principales espèces appartenant à la catégorie des thonidés tropicaux. Les marques gagnantes et les récompenses sont les suivantes :

- Thon obèse (*Thunnus obesus*/BET) : La marque ATP156450 a été récupérée par un ressortissant espagnol, 217 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Espagne.
- Listao (*Katsuwonus pelamis*/SKJ) : La marque ATP160662 a été récupérée par un ressortissant portugais, 27 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de l'UE-Portugal (Madère).
- Albacore (*Thunnus albacares*/YFT) : La marque ATP123711 a été récupérée par un ressortissant de Côte d'Ivoire, 25 jours après son apposition. Le marquage a été réalisé dans le cadre des campagnes de la Côte d'Ivoire.

7. Lettres relatives au respect des obligations budgétaires

Au début de l'année 2019, le Secrétaire exécutif a notifié à toutes les Parties contractantes du montant de leurs contributions au budget 2019. Au mois de juillet 2019, un rappel a été envoyé aux Parties contractantes qui n'avaient pas effectué les paiements correspondants. Ultérieurement, un deuxième rappel a été envoyé en octobre aux Parties contractantes qui n'avaient pris aucune mesure. Le tableau ci-après fait état des lettres envoyées et des Parties contractantes ayant des arriérés de contribution.

	<i>Premier rappel Lettre du 12 juillet 2019</i>	<i>Deuxième rappel Lettre du 16 octobre 2019</i>
Algérie	X	
Angola	X	X
Brésil	X	X
Cabo Verde	X	X
Chine, Rép. pop.	X	
Côte d'Ivoire	X	
Curaçao	X	X
Égypte	X	X
Gambie	X	X
Ghana	X	X
Grenade	X	X
Guinée-Bissau	X	X
Guinée équatoriale	X	X
Guinée, Rép. de	X	X
Honduras	X	X
Liberia	X	X
Libye	X	X
Mauritanie	X	X
Namibie	X	X
Nigeria	X	X
Panama	X	X
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	X	X
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sénégal	X	X
Sierra Leone	X	X
Syrie, Rép. arabe	X	X
Afrique du Sud	X	X
Venezuela	X	X

8. Publications du Secrétariat en 2019

En 2019, les publications ci-après ont été éditées :

- Rapport de la période biennale 2018-2019, le partie (2018), Volumes 1, 2, 3 et 4: anglais (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2018-2019, le partie (2018), Volumes 1, 2, 3 et 4: français (uniquement au format électronique).
- Rapport de la période biennale 2018-2019, le partie (2018), Volumes 1, 2, 3 et 4: espagnol (uniquement au format électronique).
- Bulletin statistique n°45, qui inclut les séries de capture par espèce et pays depuis 1950 jusqu'en 2017. Depuis 2013, la publication sur support papier est biennale et des mises à jour seront réalisées chaque année et publiées, en version électronique, sur la page web.
- Volume 75 du Recueil de documents scientifiques, qui contient huit tomes et le volume 76 qui contient sept tomes. Les publications sont également disponibles sur la page web de l'ICCAT.
- Bulletin d'information de l'ICCAT (février et septembre 2019).

9. Organisation et gestion du personnel du Secrétariat

9.1 Organisation

Le Secrétariat est organisé comme suit :

Secrétaire exécutif

M. Camille Jean Pierre Manel. Il est chargé de la sélection et de l'administration du personnel de la Commission ainsi que de la supervision de la mise en œuvre des principales fonctions de la Commission, telles que :

- Coordination des programmes de recherche
- Préparation des prévisions budgétaires à soumettre à la Commission pour examen
- Autorisation de déboursement des fonds conformément au budget établi
- Comptabilité des fonds de la Commission
- Préparation de la coordination avec les organisations apparentées
- Compilation des statistiques halieutiques nécessaires
- Préparation de rapports scientifiques, administratifs et autres

Secrétaire exécutif adjoint

Dr Miguel Neves dos Santos. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif, il réalise toutes les tâches que lui délègue le Secrétaire exécutif, ce qui comprend la gestion du Secrétariat et la représentation du Secrétariat de l'ICCAT aux réunions à caractère technique et/ou administratif. De plus, il remplit les fonctions de coordinateur scientifique, en réalisant des tâches liées à la coordination de programmes de recherche, la compilation de statistiques halieutiques, la préparation de rapports et la coordination avec des organisations étroitement liées. Il est responsable du Département de traduction et de publications et est également chargé de la coordination du travail entre les Départements des statistiques et d'application. Il est, de surcroît, responsable de la coordination entre le secrétariat et le SCRS, de la préparation des réunions du SCRS et de la gestion des documents de la réunion de la Commission. Enfin, il a assumé le rôle de coordinateur du projet ICCAT-Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) depuis le départ de l'ancienne coordinatrice (Mme Mari Mishima) en août 2016.

Département de recherche et statistiques

Compte tenu de son mandat visant à la gestion et à la conservation des ressources halieutiques de thonidés, les membres de l'ICCAT mènent une vaste gamme d'activités scientifiques de suivi et de recherche. Le secrétariat est directement impliqué dans la coordination de certaines de ces activités, bien qu'une grande partie du travail pratique soit réalisée par les Parties contractantes. Le secrétariat maintient un grand nombre de bases de données qui contiennent des informations sur les statistiques halieutiques et qui sont utiles pour l'évaluation des stocks et les registres liés à l'application. Les tâches fondamentales qui sont réalisées sont les demandes de données, les normes pour l'envoi des données, le développement des bases de données, l'interface de l'utilisateur des bases de données, le contrôle de la qualité des données, l'extraction et la publication des données, la gestion du site Web, l'inventaire des marques, la préparation des rapports, la coordination avec le SCRS et la gestion de la technologie de l'information.

Les activités de recherche et de statistiques, sous la supervision du coordinateur scientifique, sont réalisées par le chef du département et analyste des données halieutiques, un expert en dynamique des populations, un coordinateur des prises accessoires, un biostatisticien, un programmeur de bases de données, un technicien de programmation, un programmeur de bases de données et webmaster, et un gestionnaire de la technologie de l'information. Le Dr Mauricio Ortiz, outre sa fonction de chef du département de la recherche et des statistiques, est responsable des activités liées à l'analyse des données sur les thonidés et les espèces apparentées incluses dans les bases de données de l'ICCAT. M. Carlos Palma se charge des activités se rapportant à la création et à la maintenance des bases de données. Le Dr Nathan Taylor est le coordinateur des prises accessoires. La Dre Ai Kimoto est responsable des activités liées à la coordination avec le SCRS en ce qui concerne les évaluations de stocks et d'autres thèmes scientifiques. M. Carlos Mayor réalise des tâches de programmation et de développement des bases de données. M. Jesús Fiz est le spécialiste en technologie de l'information. M. Juan Carlos Muñoz est programmeur de bases de données et webmaster. M. Juan Luis Gallego est technicien de programmation.

Département d'application

Ces dernières années, la Commission a adopté de plus en plus de Recommandations et de Résolutions qui impliquent la soumission par les CPC de divers types d'informations, tels que les listes des navires, les informations d'application, entre autres. Ce Département assimile et transmet un grand volume d'information. Parmi ses principales tâches, il élabore les tableaux d'application, il met en œuvre le Programme régional d'observateurs pour les transbordements et pour le thon rouge, il maintient les listes des navires, l'inventaire des accords d'affrètement entre les bateaux, les rapports d'engraissement de thon rouge, les données et la validation des Programmes de documents statistiques de l'ICCAT et les Programmes de documentation des captures de thon rouge, les recueils de réglementation de gestion, les demandes de statut de coopérant, les demandes de statut d'observateurs, les rapports annuels et les questions relatives à l'application. Le département est composé de Mme Jenny Cheatle, chef du département, de M. M'Hamed Idrissi et de M. Alberto Parrilla, coordinateurs des questions d'application, de la Dre Valérie Samedy, gestionnaire du programme VMS et responsable technique d'application, ainsi que de Mme Aldana Vieito, assistante d'application.

Département de traduction et de publications

Le Département de traduction et de publications est responsable des tâches relatives à la compilation, la traduction et la publication, dans les trois langues officielles de la Commission, des circulaires, des rapports, des documents scientifiques, des entrées d'ASFA, des entrées de FIRMS, de la coordination des révisions par les pairs des documents scientifiques, des publications électroniques, des communications, ainsi que de la conception de la page web. Ce département est coordonné par le Secrétaire exécutif adjoint, le Dr Neves dos Santos, et est composé de six traductrices : Mme Christine Peyre (français), Mme María Isabel de Andrés (espagnol), Mme María José García-Orad (espagnol), Mme Karen Donovan (anglais), Mme Rebecca Campoy (anglais) et Mme Dorothée Pinet (français).

Département financier et administratif

Ce Département effectue toutes les tâches administratives et financières du secrétariat. Ses principales tâches consistent en l'élaboration et le contrôle du budget, la comptabilité, l'élaboration des rapports administratif et financier, l'organisation des réunions de l'ICCAT, la gestion des fonds spéciaux, des ressources humaines au sein du secrétariat, des achats, des voyages, de la réception, des archives, la gestion de l'information sur les contacts, de l'inventaire de la bibliothèque et des publications, des photocopies, du scanner et du courrier. Le Département se compose de huit personnes : M. Juan Antonio Moreno, Chef de Département en charge de la coordination de toutes les tâches inhérentes au département, Mme África Martín (comptable), Mme Ana Martínez (aide comptable), M. Juan Ángel Moreno (chargé des photocopies et du courrier), M. Cristobal García (chargé des photocopies et de la bibliothèque), Mme Esther Peña (secrétaire administrative), Mme Gisela Porto (assistante administrative du Secrétaire exécutif) et M. Pablo Herranz (assistant administratif)

Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)

Ce programme, qui a été lancé en janvier 2010, a comme objectif global l'amélioration de la base scientifique afin de formuler des décisions de gestion pour le thon rouge dans l'océan Atlantique et en mer Méditerranée. Le programme comprend une liste d'actions qui devront être réalisées pendant plusieurs années, comme par exemple la récupération des jeux de données de base, l'amélioration des connaissances sur les processus biologiques et écologiques fondamentaux ou l'amélioration des modèles d'évaluation et la formulation d'avis scientifique. Le programme est mis en œuvre par le Dr Francisco Alemany (Coordinateur), Mme Stasa Tensek (Coordinatrice adjointe) et M. Alfonso Pagá (Spécialiste en base de données).

Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP)

Le programme, qui a débuté en 2015, a pour objectifs de contribuer à la collecte des données et à l'amélioration de l'information pour les évaluations de stocks de thonidés tropicaux, dans le but de formuler un avis scientifique fondé sur des preuves en ce qui concerne la gestion de ces espèces de thonidés. Le programme va recueillir, compiler et analyser les données de marquage et de récupération des marques des principales espèces de thonidés tropicaux de l'Atlantique, comme le listao, le thon obèse et l'albacore. Il s'est fixé pour objectif de marquer au moins 120.000 spécimens en cinq ans avec des marques conventionnelles et électroniques. Parmi les activités, on peut citer l'affrètement des navires de pêche professionnels, le déploiement d'équipes chargées de l'apposition et de la récupération des marques, la collecte des données, l'interprétation scientifique, la conception et la réalisation de cours de formation et la promotion de campagnes de sensibilisation pour favoriser la récupération des marques. Afin de mettre en

œuvre ces activités, les personnes suivantes ont été recrutées : Dr Doug Beare (Coordinateur), Dre Lisa Ailloud (coordinatrice adjointe), M. Jesús García (spécialiste en bases de données et pages web), Mme Seynabou Kebe (Responsable administrative et financière) et M. Ricardo Pastor (Comptable).

9.2 Nouveaux recrutements

En septembre 2019, la notification de départ volontaire de Mme Carmen Ochoa a pris effet. Après son départ, M. Alberto Parrilla, qui avait présenté sa candidature au poste de Coordinateur des questions d'application, a occupé ce poste.

En octobre 2019, la Dre Valerie Samedy a été engagée en tant que Responsable du programme VMS de l'ICCAT, fonction qui était assumée par M. Alberto Parrilla. Ce poste a été restructuré au sein du Secrétariat et a été intégré au département d'application.

Système de gestion en ligne intégré (IOMS)

En mai et juin 2019, Manuel Maestre et José Sanz ont été recrutés pour assumer les fonctions de développeur de logiciels dans le cadre du projet de Système de gestion en ligne intégré (IOMS). Ces deux recrutements ont été financés de manière extrabudgétaire en 2019.

9.3 Confirmation de la nomination du Secrétaire exécutif

En mai 2019, le Président de la Commission a diffusé une lettre indiquant que le 1^{er} juillet 2019, la période probatoire d'un an à compter de la nomination de M. Camille Jean Pierre Manel était terminée. Il demandait aux Parties contractantes de ratifier la nomination. En juin 2019, il a été informé que cette confirmation n'avait suscité aucune objection et que toutes les communications reçues avaient exprimé leur soutien à la nomination. Le mandat de M. Manel a donc été renouvelé pour un nouveau mandat de quatre ans (jusqu'au 1^{er} juillet 2023).

10. Règlement intérieur

10.1 Amendement du règlement intérieur

En 2018, lors de sa réunion annuelle, le Comité permanent de la recherche et des statistiques (SCRS) a approuvé le poste du Vice-président du SCRS. Pour cette raison, la modification de l'article 13 - Comités **** est présentée à la Commission pour y inclure cette nouvelle fonction. La nouvelle rédaction de l'article précité est la suivante :

2. « Le Comité permanent de la recherche et des statistiques, au sein duquel chaque État Membre de la Commission peut être représenté, met au point et recommande à la Commission telles politiques et procédures de rassemblement, d'élaboration, d'analyse et de diffusion des statistiques halieutiques pouvant être nécessaires pour que la Commission dispose à tout moment de statistiques complètes, courantes et équivalentes sur les activités halieutiques dans la zone de la Convention. Le Comité soumet à un examen permanent les programmes de recherche en cours d'exécution dans la zone de la Convention et met au point et recommande de temps à autre à la Commission des modifications aux programmes existants, ou de nouveaux programmes dans la mesure où ils seront jugés souhaitables. Il donne aussi des avis à la Commission sur toute autre question scientifique dont il peut être saisi. Le Comité choisit son propre Président et Vice-Président. En l'absence du Président, le Vice-Président exerce les fonctions de Président. »

11.1 Gestion des autres programmes

Il est à préciser que les informations financières de ces programmes et fonds sont données en détail dans le rapport financier.

Depuis 2005, les États-Unis apportent des contributions au Fonds spécial pour les données, établi conformément à la *Résolution de l'ICCAT visant à améliorer la collecte des données et l'assurance de la qualité* [Rés. 03-21], afin de contribuer à la participation des scientifiques des pays en développement aux réunions du Comité scientifique. La contribution reçue en 2019 s'élève à 153.697,53 euros.

Au mois d'avril 2016, le contrat conclu avec le consortium MRAG/CapFish aux fins de la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs pour les transbordements en mer, conformément à la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06] a été reconduit. En 2019, ce programme a été financé par les contributions volontaires du Belize, de la Chine (République populaire de), de la Corée, de la Côte d'Ivoire, du Japon, du Sénégal, de Saint Vincent et les Grenadines et du Taipei chinois et sa gestion continue d'être assurée par le secrétariat.

Afin de mettre en œuvre les dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT pour amender la recommandation de l'ICCAT visant à l'établissement d'un programme pluriannuel de rétablissement pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée* [Rec. 08-05], le Programme régional d'observateurs pour le thon rouge a été initié en 2009. À cette fin, le contrat conclu avec le consortium MRAG/COFREPECHE a été reconduit en avril 2019 afin de mettre en œuvre le recrutement et le déploiement des observateurs. Pendant cette période, des navires, des fermes et des madragues ont pris part au programme, lequel est financé par ses propres opérateurs.

Depuis 2008, les États-Unis ont effectué plusieurs versements pour le Fonds des États-Unis pour l'amélioration de la capacité des pays en développement. Actuellement, le solde de ce fonds s'élève à 249.251,57 euros.

À la 16^e réunion extraordinaire de la Commission (Marrakech, Maroc, 17-24 novembre 2008), il a été décidé d'établir un Programme coordonné de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (communément dénommé « GBYP-ICCAT ») sur une durée initiale de cinq ans. Le programme se trouve actuellement dans sa neuvième phase. L'Union européenne finance 80% de ce montant et le pourcentage restant est financé par les contributions versées à titre volontaire par l'Algérie, le Canada, la Corée, les États-Unis, l'Islande, le Japon, le Maroc, la Turquie et le Taipei chinois.

À la suite du Projet ICCAT/Japon d'amélioration des données et de la gestion qui s'est déroulé de 2009 à 2014 et du Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP) qui s'est déroulé de 2014 à 2019, le Japon a annoncé qu'il s'efforcera d'élaborer un nouveau programme, JCAP-2, qui débutera en décembre 2019 afin de continuer à soutenir les CPC en développement, compte tenu du bon accueil fait par les CPC.

En juillet 2018, le Secrétariat a reçu un apport de 17.600,00 euros de la République populaire de Chine en vue de la poursuite des activités du fonds spécial pour les données - République populaire de Chine.

Après l'approbation en 2014 de la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14), le Secrétariat, outre l'allocation de 72.000,00 euros dont il dispose au titre de 2019 à charge du budget de la Commission, a reçu une contribution volontaire du Canada de 75.000 euros, une contribution volontaire des États-Unis de 57.135,00 euros et une contribution volontaire de l'Union européenne de 28.000,00 euros. De plus, un nouveau contrat avec l'Union européenne est en cours de préparation afin d'apporter 200.000,00 euros supplémentaires au fonds.

En 2013, le fonds du Maroc destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé. À cette fin, le Maroc a envoyé au mois de mars 2019, une contribution volontaire à hauteur de 90.299,74 euros.

En 2013, la Commission a adopté la *Recommandation de l'ICCAT sur l'établissement d'un fonds pour le renforcement des capacités scientifiques pour les États en développement qui sont des Parties contractantes de l'ICCAT* (Rec. 13-19) dont l'objectif vise à soutenir les scientifiques des Parties contractantes à l'ICCAT qui sont des États en développement afin de répondre à leur besoin d'acquérir des connaissances et de développer des compétences sur des questions liées à l'ICCAT. Le fonds spécial pour le renforcement des capacités scientifiques (SCBF) a reçu une allocation de 80.000,00 euros à charge du fonds de roulement. En raison du peu d'activité prévue dans ce fonds, la Commission a décidé en 2017 de transférer le solde de ce fonds au nouveau programme stratégique de recherche. De plus, elle a décidé de le garder actif pour les activités futures, mais sans solde.

Le 30 juin 2015, le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins de la mise en œuvre du Programme de marquage des thonidés tropicaux de l'océan Atlantique (AOTTP). Le contrat a une durée de cinq ans, avec possibilité d'extension de 18 mois pour l'analyse des données et il dispose d'un budget de 15.000.000,00 euros ; sur ce montant, l'Union européenne financera un maximum de 13.480.000,00 euros (90%). Les 10% restants devront être assumés par l'ICCAT ou par les CPC de l'ICCAT. En 2019, le programme a reçu des contributions volontaires des États-Unis (64.326,00 euros), du Taïpei chinois (5.000,00 euros) et du fonds de roulement de l'ICCAT (73.102,05 euros).

En mars 2017, le fonds de la Tunisie destiné à appuyer la capacité nationale aux fins de la participation aux réunions de la Commission a été créé.

En 2015, le Fonds spécial pour le suivi, le contrôle et la surveillance (MCSF) a été créé pour soutenir et renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'inspection au port efficaces par les CPC en développement afin qu'elles puissent atteindre ou dépasser les normes minimales établies dans la *Recommandation de l'ICCAT afin d'apporter un soutien à la mise en œuvre efficace de la Recommandation 12-07 de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* [Rec. 14-08]. En 2019, une contribution volontaire des États-Unis a été reçue à hauteur de 35.130,86 euros.

En 2017, la Commission a décidé de créer le programme stratégique pour la recherche pour 2018, dans le but de regrouper et d'inclure toutes les activités scientifiques de l'ICCAT dans son budget ordinaire. Elle a également décidé d'intégrer progressivement ce nouveau poste budgétaire sur quatre ans. Pour cette raison, un contrat avec l'Union européenne a été signé en décembre 2018 dans le but de financer 80% des activités scientifiques de la Commission de 2019, inscrites dans le nouveau programme stratégique de recherche, qui n'étaient pas couvertes par le budget, qui s'élevaient à 850.800,00 euros.

En septembre 2018, un contrat a été signé avec l'Union européenne, pour une durée de quinze mois, en vue de poursuivre l'amélioration des capacités des pays en développement, ce qui englobe les activités énoncées dans la *Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 11-26 sur l'établissement d'un fonds de participation aux réunions destiné aux Parties contractantes en développement de l'ICCAT* (Rec. 14-14).